

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 mai 2026 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant création d'une commission nationale de recours et de discipline compétente à l'égard de certains ouvriers d'Etat du ministère de l'intérieur**

NOR : INTH2614649A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 271-1 à R. 271-23 ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard de certains agents non titulaires du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant création d'une commission nationale de recours et de discipline compétente à l'égard de certains ouvriers d'Etat du ministère de l'intérieur,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 7 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2018 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 7.* – Les listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection organisée en 2026 comprennent un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux 9,05 % de femmes et 90,95 % d'hommes composant les effectifs représentés au sein de cette commission. »

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 mai 2026.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines  
du ministère de l'intérieur,*  
J. BOSSART-TRIGNAT